









# Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2016/2168(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)		
Sujet 8.70.03.05 Décharge 2015		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p><b>CONT</b> Contrôle budgétaire</p>	<p> <a href="#">AYALA SENDER Inés</a></p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> <a href="#">ZDECHOVSKÝ Tomáš</a></p> <p> <a href="#">FITTO Raffaele</a></p> <p> <a href="#">ALI Nedzhmi</a></p> <p> <a href="#">JÁVOR Benedek</a></p> <p> <a href="#">VALLI Marco</a></p> <p> <a href="#">KAPPEL Barbara</a></p>	05/08/2016
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p><b>CULT</b> Culture et éducation</p> <p>DG de la Commission <a href="#">Budget</a></p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p> <p>Commissaire GEORGIEVA Kristalina</p>	

Evénements clés			
11/07/2016	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2016)0475</a>	Résumé
04/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2017	Vote en commission		
27/03/2017	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0075/2017</a>	Résumé
26/04/2017	Débat en plénière		
27/04/2017	Résultat du vote au parlement		

27/04/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0158/2017</a>	Résumé
27/04/2017	Fin de la procédure au Parlement		
29/09/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2016/2168(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/07465

### Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2016)0475	11/07/2016	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport	N8-0108/2016 <a href="#">JO C 449 01.12.2016, p. 0027</a>	13/09/2016	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE593.877</a>	03/02/2017	EP	
Document de base non législatif complémentaire	<a href="#">05873/2017</a>	07/02/2017	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE599.865</a>	06/03/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A8-0075/2017</a>	27/03/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T8-0158/2017</a>	27/04/2017	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2017/1639  
[JO L 252 29.09.2017, p. 0171](#) Résumé

## Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2015 - étape de la procédure de décharge 2015.

Analyse des comptes du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

CONTENU : la gouvernance organisationnelle de l'Union se compose des institutions, agences et autres organes de l'UE dont les dépenses sont reprises au budget général de l'Union européenne.

Les dépenses opérationnelles de ces institutions et organes se présentent sous différentes formes en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés.

Depuis 2014, la Commission classe ses dépenses comme suit:

- gestion directe: exécution directe du budget par les services de la Commission,
- gestion indirecte: la Commission confie certaines tâches d'exécution du budget à des organismes de droit européen ou de droit national, tels que les agences de l'UE,
- gestion partagée: méthode d'exécution du budget par laquelle les tâches sont déléguées aux États membres. Environ 80% des dépenses relèvent de ce mode de gestion qui englobe des domaines tels que les dépenses agricoles et les actions structurelles.

Le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2015 et détaille la manière dont les dépenses par institution et organe de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il revient au comptable de la Commission de préparer ces comptes et de veiller à ce qu'ils présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'UE de l'ensemble des institutions et organes de l'UE, en ce compris le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT), en vue de l'octroi de la décharge.

Procédure de décharge: la décharge du budget pour un exercice donné constitue l'étape finale d'un cycle budgétaire. Elle constitue le volet

politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission (et les autres organes de l'UE) pour sa gestion d'un budget donné en clôturant la vie de ce budget. Le PE est l'autorité de décharge au sein de l'UE.

La procédure de décharge peut donner lieu à trois situations: i) octroi, ii) ajournement ou iii) le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge, assorti de recommandations spécifiques adressées à la Commission, est adopté en plénière par le Parlement européen, et fait l'objet d'un suivi annuel en vue d'établir si des actions concrètes ont été mises en œuvre par la Commission en réponse aux recommandations formulées.

Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre, y compris le Centre de traduction de l'Union européenne (CdT).

Le Centre de traduction des organes de l'UE: le Centre, dont le siège est situé à Luxembourg (LU), a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 2965/94 du Conseil](#) et a pour principale mission de fournir à toute institution et à tout organe de l'Union européenne, les services de traduction nécessaires à leurs activités.

En ce qui concerne les comptes du Centre, ces derniers sont détaillés comme suit dans le document sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour 2015:

- Crédits d'engagement :
  - prévus : 50 millions EUR;
  - exécutés : 44 millions EUR;
  - reportés : néant.
- Crédits de paiement :
  - prévus : 54 millions EUR;
  - exécutés : 43 millions EUR;
  - reportés : 5 millions EUR.

Pour le détail des dépenses, se reporter aux [comptes définitifs du CdT](#).

## Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

**OBJECTIF :** présentation du rapport de la Cour des comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre de traduction des organes de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2015 accompagné des réponses du Centre (CdT).

**CONTENU :** conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre de traduction. Pour rappel, la mission du Centre est de fournir, à toute institution et à tout organe de l'Union européenne qui lui en fait la demande, les services de traduction nécessaires à leurs activités.

**Déclaration d'assurance :** conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a contrôlé:

- les comptes annuels du Centre constitués des états financiers et des états sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

**Opinion sur la fiabilité des comptes :** la Cour estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

**Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes :** la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport de la Cour des comptes comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées des réponses de ce dernier. Les principales observations peuvent se résumer comme suit:

Observations de la Cour :

- **gestion budgétaire:** la Cour note que fin 2015, le montant des dépôts en espèces et des dépôts à court terme détenus par le Centre sélevait toujours à 38,3 millions EUR (contre 44 millions EUR fin 2014) et celui de ses réserves, à 34 millions EUR (contre 40,4 millions EUR fin 2014). Cela s'explique par la réduction des prix en 2015. En ce qui concerne les dépenses administratives, le montant des reports de crédits engagés atteignait les 2 millions EUR en raison de travaux de rénovation de locaux supplémentaires loués en 2015, ainsi qu'à des services informatiques restant à fournir à la fin de 2015. Le Centre a également annulé 5,9 millions EUR de crédits disponibles à la fin de 2015 en raison d'une surestimation du coût des traductions externes.

Réponses du Centre :

- **gestion budgétaire:** le Centre indique qu'il a pris diverses mesures en vue de réduire ses excédents budgétaires. Tout d'abord, il a réduit de 6,8% le tarif appliqué en 2015 à la traduction de documents, et d'un million EUR la part fixe du tarif appliqué à la traduction

des marques. Ensuite, afin d'éviter des excédents budgétaires excessifs à l'avenir, le Centre a mis en place un remboursement automatique aux clients du résultat de l'exercice précédent, si ce montant excédait un million EUR. Sur la base de ce nouveau mécanisme, l'excédent budgétaire de 2014, dont le montant s'élevait à 2,6 millions EUR, a été remboursé aux clients en 2015. Le Centre a également mis en place une surveillance plus étroite de l'évolution des coûts des traductions externes.

Enfin, le rapport reprend un résumé des chiffres clés du Centre en 2015 :

- Budget : 49,6 millions EUR ;
- Effectifs : 218 ETP (les effectifs comprennent les fonctionnaires, les agents temporaires et contractuels, ainsi que les experts nationaux détachés).

## Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2015 et le bilan financier au 31 décembre 2015 du Centre de traduction (CdT), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2015, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2015.

D'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier du Centre, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2015 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Il formule par ailleurs les commentaires suivants:

- excédent budgétaire : le Conseil prend note de l'observation de la Cour selon laquelle un excédent budgétaire a été enregistré à la fin de 2015, excédent toutefois inférieur à celui constaté en 2014. Il invite donc le Centre à continuer de contrôler sa tarification, à utiliser la marge disponible pour réduire ses prix et à mettre en œuvre le remboursement automatique de tout excédent ;
- programmation financière : le Conseil déplore le niveau élevé des reports de crédits d'engagement sur 2016. Il encourage le Centre à continuer d'améliorer sa programmation financière ainsi que le suivi de l'exécution de son budget afin de réduire au minimum le niveau des engagements reportés sur l'exercice suivant ;
- annulations de crédits : le Conseil déplore que la Cour ait conclu à une surestimation du coût des traductions externes, ce qui a conduit à des annulations conséquentes de crédits d'un montant important. Il invite le Centre à améliorer la surveillance et l'évaluation du budget pour les services externes.

## Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Inés AYALA SENDER (S&D, ES) concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2015.

La commission parlementaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2015.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2015 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés appellent le Parlement à approuver la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le [projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- États financiers du Centre: les députés notent que le budget définitif du Centre pour l'exercice 2015 était de 49.585.500 EUR, soit une baisse de 11,88% par rapport à 2014.
- Gestion budgétaire et financière : ils constatent que le montant des dépôts en espèces et des dépôts à court terme détenus par le Centre qui s'établissait à 44 millions EUR à la fin de 2014 était de 38,3 millions EUR à la fin de 2015. Ils relèvent par ailleurs que les réserves du Centre sont passées de 40,4 millions EUR en 2014 à 34 millions en 2015, cette évolution s'expliquant par la diminution des prix en 2015.
- Engagements et reports : les députés relèvent avec inquiétude que le Centre a annulé 5,9 millions EUR (12% du budget total) de crédits disponibles à la fin de 2015. Ces annulations s'expliquent par la surestimation du coût des traductions externes et par le fait que les emplois prévus dans le tableau des effectifs n'ont pas atteint le niveau envisagé dans le budget. Ils notent, cependant, que le Centre a mis en œuvre une surveillance plus étroite de l'évolution des coûts des traductions externes et a basé ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 et les exercices suivants sur des chiffres actualisés.

Les députés ont également fait une série d'observations sur les contrôles internes, la prévention et gestion des conflits d'intérêts et les performances du Centre. À cet égard, les députés constatent que le Centre a réalisé son étude de satisfaction globale des clients en 2015 et a approuvé un plan d'action qui doit être mis en œuvre au titre de la période 2016-2017 en mettant clairement l'accent sur l'assurance qualité des traductions.

## Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1639 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier note que le Centre a pris différentes mesures pour réduire son excédent budgétaire, qui pose problème de manière récurrente. Le Parlement prend acte des différentes actions engagées par le Centre pour réduire ses excédents budgétaires. Il relève notamment la baisse du tarif appliqué en 2015 à la traduction de documents, la mise en place d'un remboursement automatique aux clients sur la base du résultat de l'exercice précédent, le projet de document de programmation pour 2017-2019, ainsi que la réduction supplémentaire de la réserve pour la stabilité des prix.

## Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

---

Le Parlement européen a décidé de donner la décharge à la directrice du Centre de traduction (CdT) des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2015.

Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe IV, article 5, par. 1, point a) du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2015 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 510 voix pour, 109 voix contre et 11 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la [résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#).

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- États financiers du Centre: le Parlement note que le budget définitif du Centre pour l'exercice 2015 était de 49.585.500 EUR, soit une baisse de 11,88% par rapport à 2014.
- Gestion budgétaire et financière : il constate que le montant des dépôts en espèces et des dépôts à court terme détenus par le Centre qui s'établissait à 44 millions EUR à la fin de 2014 était de 38,3 millions EUR à la fin de 2015. Il relève par ailleurs que les réserves du Centre sont passées de 40,4 millions EUR en 2014 à 34 millions en 2015, cette évolution s'expliquant par la diminution des prix des traductions en 2015.
- Engagements et reports : le Parlement relève avec inquiétude que le Centre a annulé 5,9 millions EUR (12% du budget total) de crédits disponibles à la fin de 2015. Ces annulations s'expliquent par la surestimation du coût des traductions externes et par le fait que les emplois prévus dans le tableau des effectifs n'ont pas atteint le niveau envisagé dans le budget. Il note, cependant, que le Centre a mis en œuvre une surveillance plus étroite de l'évolution des coûts des traductions externes et a basé ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 et les exercices suivants sur des chiffres actualisés.

Le Parlement a également fait une série d'observations sur les contrôles internes, la prévention et gestion des conflits d'intérêts et les performances du Centre.

Plan d'action : le Parlement constate que le Centre a réalisé son étude de satisfaction globale des clients en 2015 et a approuvé un plan d'action qui doit être mis en œuvre au titre de la période 2016-2017 en mettant clairement l'accent sur l'assurance qualité des traductions. Le plan d'action contribue enfin à mieux faire connaître le Centre et à mettre en avant son rôle de prestataire de services linguistiques.